

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Solvi, échevins

**Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen, Delgado,
Theis, conseillers**

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.1

**Objet : Approbation de l'acte administratif formalisant l'échange sans soulte entre la Ville
d'Ettelbruck et SEDEC S.A. de fonds sis dans la rue du canal à Ettelbruck**

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 11 juillet 1997 portant approbation de l'accord de principe signé en date du 13 juin 1997 entre la Ville d'Ettelbruck et la société anonyme SEDEC au sujet de l'échange sans soulte de deux fonds sis dans la rue du Canal à Ettelbruck ;

Prenant acte que les deux parcelles faisant l'objet de cet échange sont cadastrées comme suit :

- **Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck,**
numéro cadastral **408**, lieu-dit « Rue du Canal », jardin, contenant 11 ares 22 centiares,
(fonds cédé par la commune à SEDEC S.A.)
- **Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck,**
numéro cadastral **400/8779**, lieu-dit « Rue du Canal », place, contenant 9 ares 92 centiares,
(fonds cédé par SEDEC S.A. à la commune) ;

Vu qu'il a été oublié de formaliser l'accord de principe de 1997, le secrétariat communal a dressé un acte administratif pour combler cette lacune ;

Vu l'acte administratif n° 363 du 23 juillet 2021 formalisant l'échange sans soulte entre la Ville d'Ettelbruck et SEDEC S.A. des parcelles qualifiées ci-avant ;

Vu que le seuil de 50.000 € prévu aux dispositions de l'article 106 – 2° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 n'est pas dépassé, la présente n'est pas soumise à l'approbation de Madame la Ministre de l'Intérieur ;

décide à l'unanimité :

d'approuver l'acte administratif n° 363 du 23 juillet 2021 passé entre la Ville d'Ettelbruck et SEDEC S.A., à propos de l'échange sans soulte des deux fonds qualifiés ci-dessus sis dans la rue du Canal à Ettelbruck.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS